


| | | |
|---|---|---|
|  | <p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p> | <p align="center">n° d'ordre 26035</p> |
|---|---|---|

SEANCE du : 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 février 2026.

| ETAIENT PRESENTS | | | |
|--------------------|------------------------------|---|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Sandra CAILTON | Etienne HUCAULT | Alain ROBIN |
| Philippe BARON | Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Anne ROUX |
| Thierry BAUDOUIN | Bruno COTHOUIS | Emmanuelle MENARD | Marinette TALLIER |
| Bérangère BAZANTAY | Sandrine DELUGEAU | Jean-François MOREAU | Véronique VILLEMONTAIX |
| Bruno BODIN | Pascale FERCHAUD | Nathalie MOREAU, présente de 18h40 à 21h25 | |
| Hélène BROUSSEAU | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Pierre MORIN | |
| Pierre BUREAU | Pascal GABILY | Arnaud PRINTEMPS | |

| POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES | | |
|---|---|---|
| Florence BAZZOLI | Stéphanie FILLON | Jean-François MORIN, excusé – pouvoir à Anne ROUX |
| Anita BRIFFE | Constance MACKOW, excusée – pouvoir à Nathalie MOREAU | Philippe ROBIN |
| Jamel CHENIOUR, excusé – pouvoir à Bruno COTHOUIS | Nathalie MOREAU, absente de 18h30 à 18h40 et de 21h25 à 21h40 | Rodolph THIBAudeau |

Secrétaire de séance : Thierry BAUDOUIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Garantie d'emprunt accordée à la FEDERATION ADMR

Dossier présenté par Jean-François MOREAU.

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Article 2305 du Code Civil ;

VU le contrat de prêt N° 184736 en annexe signé entre : FEDERATION ADMR ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre du projet de construction du futur EHPAD, la FEDERATION ADMR sollicite la Commune de Bressuire pour une garantie d'emprunt aux conditions fixées ci-dessous :

Article 1 :

- L'assemblée délibérante de la Commune de Bressuire accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 420 710,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 184736 constitué de 2 lignes du prêt.
- La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 420 710,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

- La garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260306-DG_DEL_2026_035-DE
 Date de télétransmission : 06/03/2026
 Date de réception préfecture : 06/03/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **06 MARS 2026**

Article 3 :

- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCORDER cette garantie ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

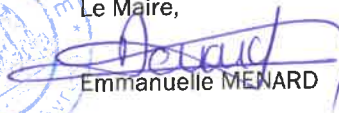
Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOUIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260306-DG_DEL_2026_035-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026